

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,57% de l'actif total au 31 décembre 2014.

Tunis, le 30 janvier 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 décembre 2014

31 décembre 2013

			31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 836 615	1 966 208
	- Actions et droits rattachés		1 732 312	1 966 208
	- Titres OPCVM		104 303	-
	Placements monétaires et disponibilités :		471 471	525 061
	- Placements à terme		-	-
	- Disponibilités		471 471	525 061
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	1 044
	TOTAL ACTIF		2 308 086	2 492 313
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	7 970	8 171
	Autres créditeurs divers	3.3	16 298	15 697
	Total passif		24 268	23 868
ACTIF NET	Capital		2 267 726	2 451 459
	Capital en nominal :	3.4	2 673 700	3 035 900
	- Capital début de période		3 035 900	2 676 200
	- Émission en nominal		1 690 300	741 200
	- Rachat en nominal		-2 052 500	-381 500
	Sommes non distribuables :	3.5	-405 974	-584 441
	- Des exercices antérieurs		-584 441	-327 617
	- De l'exercice en cours		178 467	-256 824
	Sommes distribuables :		16 092	16 986
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	16 075	16 977
	- Report à nouveau		17	9
	Actif net		2 283 818	2 468 445
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 308 086	2 492 313

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	92 354	-	89 951
- Dividendes des actions		-	88 131	-	84 926
- Revenus des titres OPCVM		-	4 223	-	5 025
Revenus des placements à terme	4.2	951	2 874	2 448	5 700
Total des revenus des placements		951	95 228	2 448	95 651
Charges de gestion des placements	4.3	-7 969	-31 680	-8 172	-33 569
Revenus nets des placements		-7 018	63 548	-5 724	62 082
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 699	-46 900	-11 743	-47 032
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-18 717	16 648	-17 467	15 050
Régularisation du résultat d'exploitation		822	-573	440	1 927
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-17 895	16 075	-17 027	16 977
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-822	573	-440	-1 927
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		217 534	350 859	-39 030	-229 293
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-3 775	-224 510	814	46 705
Frais de négociation		-458	-4 365	-254	-2 545
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		213 301	121 984	-38 470	-185 133
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	194 584	138 632	-55 937	-170 083

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-18 717	16 648	-17 467	15 050
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	217 534	350 859	-39 030	-229 293
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-3 775	-224 510	814	46 705
	Frais de négociation	-458	-4 365	-254	-2 545
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-16 969	-	-9 339
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	- Capital	486 800	1 690 300	370 700	741 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-93 864	-304 482	-71 117	-126 952
	- Régularisation des sommes distribuables	4 640	1 435	1 967	2 430
	Rachats :				
	- Capital	-407 800	-2 052 500	-129 500	-381 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	72 335	360 965	21 976	55 261
	- Régularisation des sommes distribuables	-3 818	-2 008	-1 527	-503
	VARIATION DE L'ACTIF NET	252 877	-184 627	136 562	110 514
ACTIF NET	En début de période	2 030 941	2 468 445	2 331 883	2 357 931
	En fin de période	2 283 818	2 283 818	2 468 445	2 468 445
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	25 947	30 359	27 947	26 762
	En fin de période	26 737	26 737	30 359	30 359
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	78,272	81,308	83,439	88,107
	En fin de période	85,417	85,417	81,308	81,308
	TAUX DE RENDEMENT	9,13%	5,74%	-2,55%	-7,32%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 874 119	1 732 138	- 141 981	75,844	-
- ARTES	27 600	240 819	220 827	- 19 992	9,669	0,072
- ATL	35 000	118 075	93 765	- 24 310	4,106	0,140
- ATTIJ BANK	6 000	105 929	143 136	37 207	6,267	0,015
- BEST LEASE	30 000	63 000	61 680	- 1 320	2,701	0,100
- BNA	15 000	183 799	114 015	- 69 784	4,992	0,047
- BTE (ADP)	8 000	228 552	199 120	- 29 432	8,719	0,800
- CARTAGECEMENT	30 000	111 100	72 810	- 38 290	3,188	0,017
- CIMBIZ	9 979	114 758	64 265	- 50 493	2,814	0,023
- LANDOR	1 409	10 568	7 580	- 2 988	0,332	0,030
- ENNAKL	14 000	157 299	142 058	- 15 241	6,220	0,047
- ONETECHHOLDING (AA)	7 000	45 500	50 435	4 935	2,208	0,013
- SERVICOM	1 211	26 238	17 533	- 8 705	0,768	0,034
- SFBT	10 000	90 195	225 120	134 925	9,857	0,011
- SOMOCER	15 046	48 892	37 886	- 11 006	1,659	0,048
- SOTIPAPIER (AA)	12 840	94 771	63 378	- 31 393	2,775	0,054
- TELNET HOLDING	5 000	40 276	25 350	- 14 926	1,110	0,045
- TPR	10 000	46 256	43 180	- 3 076	1,891	0,022
- TUNISRE	15 000	148 092	150 000	1 908	6,568	0,100
OPCVM :		104 277	104 303	26	4,567	-
- POS	1 000	104 277	104 303	26	4,567	0,028
Droits :		362	174	-188	0,008	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,006	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 978 758	1 836 615	-142 143	80,419	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 673	7 874
Dépositaire (BNA)	297	297
Total en Dinars	7 970	8 171

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	191	181
Autres (*)	7 147	6 556
Total en Dinars	16 298	15 697

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que le reliquat de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital début de période :		
- Montant	3 035 900	2 676 200
- Nombre de titres	30 359	26 762
- Nombre d'actionnaires	141	145
Souscriptions réalisées :		
- Montant	1 690 300	741 200
- Nombre de titres	16 903	7 412
Rachats effectués :		
- Montant	-2 052 500	-381 500
- Nombre de titres	20 525	3 815

Capital fin de période :

- Montant	2 673 700	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-584 441	-327 617
- Résultat non distribuable exercice clos	-185 133	-268 696
- Émission en primes d'émission de la période antérieure	-126 952	-45 862
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	55 261	59 304
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-327 617	-72 363
Sommes non distribuables de la période en cours :	178 467	-256 824
- Résultat non distribuable de la période en cours	121 984	-185 133
- Émission en primes d'émission de la période en cours	-304 482	-126 952
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	360 965	55 261
Total en Dinars	-405 974	-584 441

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	16 648	15 050
Régularisation lors des souscriptions d'actions	1 435	2 430
Régularisation lors des rachats d'actions	- 2008	-503
Total en Dinars	16 075	16 977

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes des actions	-	88 131	-	84 926
Revenus des titres OPCVM	-	4 223	-	5 025
Total en Dinars	-	92 354	-	89 951

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Intérêts/Compte BNA	951	2 874	2 448	5 700
Total en Dinars	951	2 874	2 448	5 700

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Rémunération du Gestionnaire	7 672	30 500	7 875	32 389
Rémunération du Dépositaire	297	1 180	297	1 180
Total en Dinars	7 969	31 680	8 172	33 569

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Primes et indemnités	4 537	18 000	4 537	18 000
Jetons de présence	3 420	13 569	3 420	13 569
Redevance CMF	549	2 179	563	2 314
Honoraires	2 258	8 960	2 258	8 960
Autres	935	4 192	965	4 189
Total en Dinars	11 699	46 900	11 743	47 032

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	-18 717	16 648	-17 467	15 050
Résultat non distribuable (*)	213 301	121 984	-38 470	-185 133
Total en Dinars	194 584	138 632	-55 937	-170 083

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des plus ou moins-values potentielles	217 534	350 859	-39 030	-229 293
Plus ou moins-values réalisées	-3 775	-224 510	814	46 705
Frais de négociation	-458	-4 365	-254	-2 545
Total en Dinars	213 301	121 984	-38 470	-185 133

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.